

# POLITIQUE

## CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

---

**Textes connexes :** ABC, ABC-RA, ACB, JFA-RA

**Service responsable :** Pupil and Community Services

### Éducation du caractère

Le Conseil d'éducation croit que le caractère de chaque enfant est façonné par des influences qui commencent par la famille de l'enfant et s'étendent à toutes les autres institutions qui affectent la vie de ce dernier. Enseigner, montrer l'exemple et encourager de toutes les manières possibles le développement d'un bon caractère chez chaque enfant est un objectif majeur de l'éducation publique.

#### A. OBJECTIF

1. Réaffirmer l'engagement du Conseil d'éducation envers ses idéaux de bonne moralité et de civisme par l'éducation du caractère, qui comprendra notamment, de manière non-exhaustive : l'attention et la considération des autres, la citoyenneté, l'équité, l'effort dans le travail, l'honnêteté, le respect, la responsabilité, la fiabilité et l'intégrité.
2. Veiller à ce que les programmes d'éducation du caractère répondent aux besoins uniques de chaque communauté scolaire grâce à la collaboration du personnel, des élèves, des parents et de la communauté scolaire dans son ensemble
3. Continuer à favoriser un environnement sûr, favorable et stimulant sur le plan académique pour tous les élèves, en leur apportant des compétences menant à un sens des relations avec autrui basé sur la vie et la contribution à une société démocratique

#### B. PROBLÈMATIQUE

Montgomery County Public Schools valorise le droit de chaque enfant à une éducation de qualité. Le Conseil d'éducation reconnaît qu'une éducation de qualité comprend une attente fondamentale selon laquelle les écoles offrent un environnement qui encourage le développement d'un solide ancrage moral dans la vérité, la responsabilité et la justice. L'éducation publique américaine a historiquement considéré le développement du caractère comme le fondement de la mission principale d'un enseignement et d'un apprentissage réussi. Les valeurs et le caractère sont formés par l'environnement social de la maison, de

l'école et de la communauté. Des attentes claires, une gestion personnelle du comportement et des responsabilités, un environnement favorable et la fierté de se conformer aux normes de la communauté contribuent à façonner le comportement.

Les familles, les écoles et les communautés ont une profonde influence sur le caractère, l'éthique et les valeurs de manière directe et indirecte, et les communautés scolaires ont la responsabilité d'enseigner, de démontrer et de promouvoir un comportement éthique. Tous les acteurs du processus éducatif doivent collaborer ensemble pour assurer le bon développement des citoyens des générations futures.

### **C. POSITION**

1. L'éducation du caractère doit inclure notamment et de manière non-exhaustive : l'attention et la considération des autres, la citoyenneté, l'équité, l'effort dans le travail, l'honnêteté, le respect, la responsabilité, la fiabilité et l'intégrité.
2. Le Conseil d'éducation souhaite voir le personnel, les élèves, les familles et la communauté dans son ensemble prendre part à un processus délibératif qui établisse les éléments spécifiques supplémentaires d'éducation du caractère qui reflètent leur communauté scolaire/groupement particulier.
3. Les communautés scolaires doivent être entretenues de sorte mettre en pratique, démontrer, montrer en exemple des comportements positifs et les renforcer dans un environnement de respect mutuel et de dignité.
4. Le *programme d'études* de Montgomery County Public Schools doit offrir des opportunités d'intégration de l'éducation du caractère dans l'ensemble des programmes.

### **D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

1. L'éducation du caractère est un fondement de la mission principale de l'école envers la réussite de l'enseignement et l'apprentissage.
2. Les élèves sont prêts à vivre et à contribuer en tant que citoyens dans une société démocratique.
3. Les familles, les écoles et les communautés travaillent en partenariat pour montrer un exemple et développer les qualités d'un bon caractère ainsi que les capacités de prise de décision éthique.

**E. MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE**

1. Les écoles continueront d'offrir aux élèves des opportunités de démontrer et adopter un caractère sain.
2. Chaque école doit disposer d'un programme pour soutenir les efforts visant à développer un bon caractère.
3. Le processus d'intégration de l'éducation du caractère dans les programmes de l'école inclut la participation des élèves, du personnel, des familles et de la communauté scolaire dans son ensemble.
4. Les attentes des élèves sont énoncées dans la politique JFA : *Droits et devoirs des élèves*.
5. Nous souhaitons que le personnel fasse preuve de bonne moralité, de civisme et de prise de décision éthique.
6. Le surintendant recommandera toute modification du *programme d'études* qui peut s'avérer nécessaire pour inclure des objectifs de formation du caractère dans le programme d'enseignement.
7. Des réglementations pour mettre en œuvre cette politique seront élaborées, si nécessaire.

**F. EXAMEN ET SIGNALEMENT**

Cette politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

*Historique de la politique* : résolution n° 48-82, 49-82, 50-82 et 52-82, 12 janvier 1982, reformatées conformément à la résolution n° 333-86, le 12 juin 1986, et à la résolution n° 458-86, 12 août 1986, acceptée par la résolution n° 517-86, 22 septembre 1986, modifiée par la résolution n° 65-98, 10 février 1998.

# DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.\*\*

<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*</b>	<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*</b>
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation</b>	<b>Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap</b>
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*</b>	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

\*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, [mccr@maryland.gov](mailto:mccr@maryland.gov) ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), [OCR@ed.gov](mailto:OCR@ed.gov), ou [www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html](http://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html).

\*\*Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse [PIO@mcpsmd.org](mailto:PIO@mcpsmd.org). Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) [mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org](mailto:mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org), ou [MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org](mailto:MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org).